Procès verbal de la réunion du Conseil du 21 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un févier à dix-sept heures, les membres du conseil municipal de MIRECOURT, dûment convoqués par le Maire Yves SÉJOURNÉ le quatorze février deux mille vingt deux, se sont réunis en Mairie de MIRECOURT.

Présents: Mesdames et Messieurs

SÉJOURNÉ Yves, BABOUHOT Nathalie, RUGA Roland, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, PRÉAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, MALLERET Fabien, BARBIER Elisabeth, DAVAL Philippe, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, VOUILLON Annie, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Daniel SERDET à Monsieur Bruno WALTER
Madame Valérie CLÉMENT à Madame Françoise VIDAL
Monsieur Jean-Luc FERRY à Madame Danièle CHIARAVALLI
Monsieur Thierry MICHEL à Monsieur Roland RUGA
Madame Laurence BAILLY à Madame Nathalie BABOUHOT
Monsieur Stéphane RUBIGNY à Monsieur Yves SÉJOURNÉ
Madame Marie-Christine HUMBERT à Madame Marie-Laure PRÉAUT

Absents:

Monsieur Salim BELAZREUK Madame Claudine SIMON Madame Christine FROMAIGEAT

Secrétaire de séance : Madame Annie VOUILLON

Quorum: 19 présents + 7 pouvoirs = 26 votants

L'ordre du jour de la séance :

Restitution du diagnostic "Petites Villes de Demain" Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022

- 1. Compte rendu des décisions du Maire exercées par délégation
- 2. Compte de gestion 2021
- 3. Compte administratif 2021
- 4. Affectation des résultats 2021
- 5. Débat d'orientation budgétaire 2022
- 6. Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire des agents
- 7. Questions et informations diverses :
 - Projet de statue du célèbre luthier mirecurtien Dieudonné Montfort
 - Elections 2022 : Présidentielles 10/04 et 24/04 Législatives 12/06 et 19/06
- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022

VOTE: unanimité

1. Compte-rendu des décisions du Maire exercées par délégation

> Décisions municipales :

N° 2022-03 : Mise à disposition d'une salle de l'Espace Robert Flambeau

> Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics :

- Marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment municipal en restaurant scolaire, salles activités périscolaires et salles activités associatives :

Lot 13 Serrurerie : Ets JOLY et Fils - 24 rue Colonel Sérot 88220 XERTIGNY, pour un montant total HT de 42 594,25 €

- Marché de prestations intellectuelles pour mise en accessibilité Mairie :

Etude de diagnostic : Sarl VOTANO Lucette - 31 rue Général Leclerc 88500 MIRECOURT, pour un montant HT de 7 000,00 €

Etat des lieux en 3D : CTRLBIM - 62 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, pour un montant HT de 5000,00 €

- Marché de fournitures pour le fleurissement 2022 :

Lot 01 Plantes à massifs et pots : Jardinerie VILLAVERDE – 391 avenue Victor Hugo 88500 MIRECOURT, pour un montant HT de 6 410,35 €

Lot 02 Mise en culture : Les Serres de Barges – chemin des Cendriers 70500 BARGES, pour un montant HT de 1 399,76 €.

VOTE: unanimité

2. Compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter le compte de gestion de la ville 2021 du Receveur conforme au compte administratif de la ville 2021.

3. Compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif pour l'exercice 2021.

Après présentation du compte administratif 2021, le débat est ouvert.

Le débat est clos.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

La 1^e adjointe, Madame Nathalie BABOUHOT, propose aux membres présents de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, leguel peut se résumer ainsi :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	2 465 252,52 €	3 204 302,05 €	739 049,53 €
Fonctionnement	5 226 029,10 €	7 360 611,78 €	2 134 582,68 €

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021.
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

Section	Restes à réaliser Dépenses	Restes à réaliser Recettes
Investissement	1 262 014,75 €	977 163,54 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Affectations de résultats 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre les résultats constatés à la clôture des comptes administratifs 2021 au sein du budget primitif 2022 de la Ville de MIRECOURT.

Les résultats de clôture 2021 sont :

Excédent de fonctionnement	2 134 582.68 €
Excédent d'investissement	739 049.53 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2022 sont :

Dépenses	1 262 014,75 €
Recettes	977 163,54 €

Au vu des résultats après reprise des restes à réaliser, nous n'avons pas recours au besoin de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de reprendre les résultats au budget primitif 2022 comme suit :

Section investissement recettes - compte 001	739 049,53 €
Section de fonctionnement recette - compte 002	2 134 582,68 €

5. Débat d'orientation budgétaire

La loi prévoit qu'un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif, le rapport en pièce jointe reprend les orientations budgétaires pour 2022 et vise à introduire le débat.

Le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022.

Aucun orateur ne souhaitant s'exprimer, le Maire déclare clos le débat d'orientation budgétaire.

6. Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire des agents

Dans le cadre de l'ordonnance du 18 février 2021, toutes les collectivités ont l'obligation de débattre :

- sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire "santé et prévoyance",
- sur les mécanismes d'adhésion des agents,
- sur les modalités de participation financières de la collectivité.

La mise en place de garanties selon des taux de participations et des montants minimums de référence fixés par décret sera obligatoire au premier janvier 2025. Par ailleurs, la commune participe déjà pour les agents volontaires aux risques prévoyance via le dispositif de labellisation.

Couverture des risques santé : obligatoire pour 2026

La participation serait de 15 € minimum par mois et par agent adhérent, pour un montant de référence de 30 €, soit une participation de 50 %.

Couverture des risques de prévoyance : obligatoire pour 2025

Actuellement, la participation de la commune est de 8 €/mois et par agent de catégorie C, 7 €/mois et par agent de catégorie B et 5 €/mois et par agent de catégorie A.

L'obligation future serait de 5,40 € pour un montant minimum de référence de 27 €, soit une participation de 20 %.

7. Questions et informations diverses

- Présentation du projet de statue du célèbre luthier mirecurtien Dieudonné Montfort
- Elections 2022 : Présidentielles 10/04 et 24/04 Législatives 12/06 et 19/06
- La question des parrainages pour l'élection présidentielle est évoquée.

La séance est levée à 20h30.

Yves SÉJOURNÉ Maire Annie VOUILLON Secrétaire